

**ARRETE PORTANT
REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
Intersection Route du Grand Nant /
Route des Ailles**

Le Maire de la Commune de **VILLAZ**

VU le code des collectivités territoriales art. L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1

VU le code de la route et les textes l'ayant complété,

VU l'article L 131.3 du code de la Voirie Routière,

VU le code de la Route 1.ère et 2.ème parties et, notamment son art. R 411.8 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

VU l'avis de l'agence nationale de la cohésion des territoires en date du 25/07/2022

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, autoroutes, modifié,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de réglementer la circulation de tous les véhicules afin de garantir la sécurité des usagers sur le territoire de la commune de VILLAZ, suite aux intempéries, la commune a dû aménager des travaux temporaires sur la chaussée.

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire de VILLAZ,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 206-2025

ARTICLE 2 :

La circulation de tous les véhicules sera réglementée à 30m de l'intersection des routes du Grand Nant et des Ailles à compter du 4 mars 2026 et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 :

La vitesse sera limitée à **10km/h**.

La circulation sera **interdite au plus de 3,5T**, sauf pour les véhicules de secours et engins agricoles.

ARTICLE 4 :

Les signalisations nécessaires seront mises en place par les services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 :

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondant à ces mesures accompagnées par un affichage en Mairie de Villaz.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade d'Annecy le Vieux
- SDIS Nâves Parmelan
- SDIS

Fait et Arrêté à VILLAZ, le 03/03/2026
Le Maire,

Christian MARTINOD

